

SESSION SPÉCIALE – 11 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à Chelsea, Québec, le 11 décembre 2013 à 19 h 30, sous la présidence du maire Caryl Green et à laquelle étaient présents les conseillères Elizabeth Macfie et Barbara Martin et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt.

Étaient aussi présents Claude J. Chénier, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim et Shirin Amiri, conseillère au greffe.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, madame le maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

307-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

308-13

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE DES OBLIGATIONS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 8 778 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 815-12, 791-11, 721-08, 733-09, la Municipalité de Chelsea émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 27 décembre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 721-08, 733-09, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION SPÉCIALE – 11 DÉCEMBRE 2013

309-13

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 8 778 000 \$

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
815-12	212 000 \$
791-11	5 500 \$
721-08	2 560 500 \$
733-09	6 000 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission 8 778 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 décembre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
920, boulevard St-Joseph
Gatineau, Québec

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 27 juin et le 27 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par la mairesse et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Chelsea, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION SPÉCIALE – 11 DÉCEMBRE 2013

310-13

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 815-12, 791-11, 721-08 et 733-09, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 décembre 2013, au montant de 8 778 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Chelsea a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,40800	449 000	1,500 %	2014	2,85622 %
		465 000	1,550 %	2015	
		481 000	1,900 %	2016	
		498 000	2,250 %	2017	
		6 885 000	2,550 %	2018	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,53300	449 000	1,500 %	2014	2,96820 %
		465 000	1,700 %	2015	
		481 000	2,000 %	2016	
		498 000	2,300 %	2017	
		6 885 000	2,700 %	2018	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DEJARDINS INC. s'est avéré la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que l'émission d'obligations au montant de 8 778 000 \$ de la Municipalité de Chelsea soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits-pré-autorisés destiné aux entreprises »

QUE le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION SPÉCIALE – 11 DÉCEMBRE 2013

311-13

**RECONNAISSANCE DU CONSEIL POUR LE PRIX « RHODES SCHOLARSHIP »
ACCORDÉ À UNE RÉSIDENTE DE CHELSEA**

ATTENDU QUE ce conseil reconnaît les réalisations des jeunes personnes qui résident dans la communauté ;

ATTENDU QUE le « Rhodes Scholarship » est un prix d'excellence supérieure et qui a pour objet de reconnaître des étudiants de divers pays à travers le monde pour étudier à l'Université d'Oxford ;

ATTENDU QUE ces étudiants sont choisis sur la base de l'intelligence remarquable, le caractère, la capacité de leadership et l'engagement au service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Barbara Martin, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que ce conseil reconnaît et félicite Mme Suzie Newing pour son prix « Rhodes Scholarship », et lui souhaite une riche expérience d'apprentissage à l'Université d'Oxford au cours des deux prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

312-13

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, appuyé par le conseiller et résolu que cette session spéciale soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude J Chénier
Directeur général/secrétaire-trésorier
par intérim

Caryl Green
Maire